



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Cinquante-huitième session

Bonn, 5-15 juin 2023

Point 7 de l'ordre du jour

Recherche et observation systématique

Recherche et observation systématique

Projet de conclusions proposé par le Président

Additif

**Recommandation de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique
et technologique**

À sa cinquante-huitième session, l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique a recommandé le projet de décision ci-après à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris, pour examen et adoption à sa cinquième session (novembre-décembre 2023) :

Projet de décision -/CMA.5

**Sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts
intergouvernemental sur l'évolution du climat**

La Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris,

Rappelant les décisions 6/CP.1, 6/CP.2, 25/CP.7, 5/CP.13 et 12/CP.20,

1. *Se félicite* du sixième Rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et *exprime ses remerciements et sa gratitude* aux personnes qui ont participé à l'élaboration des rapports du sixième cycle d'évaluation pour leur excellent travail et leur détermination à poursuivre leurs travaux malgré les circonstances extraordinaires de la pandémie ;

2. *Reconnaît* que le sixième Rapport d'évaluation représente une évaluation plus complète et plus robuste des changements climatiques que le cinquième Rapport d'évaluation, que sa portée a été élargie par rapport à celle des cycles d'évaluation précédents, et qu'il fournit des informations scientifiques, techniques et socioéconomiques intégrées ;

3. *Encourage* la communauté scientifique à continuer d'élargir la base de connaissances scientifiques sur les changements climatiques et de combler les lacunes en matière de connaissances en vue d'étayer le septième cycle d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ;



4. *Encourage* les Parties à continuer de se fonder sur le sixième Rapport d'évaluation pour alimenter leurs discussions sur les points pertinents de l'ordre du jour ;

5. *Encourage également* les Parties à continuer de s'appuyer sur les informations qui figurent dans le sixième Rapport d'évaluation pour étayer les politiques et les plans d'action nationaux en matière de climat, selon que de besoin ;

6. *Invite* le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat à continuer de fournir aux Parties des informations pertinentes sur les aspects scientifiques, techniques et socioéconomiques des changements climatiques et à tenir compte, lorsqu'il déterminera ses futurs produits et cycles d'évaluation, des travaux menés dans le cadre de la Convention et de l'Accord de Paris ;

7. *Encourage* les Parties à continuer d'apporter leur soutien aux travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.
